



VIDE GRENIER

Organisé par les **ARTS MARTIAUX THEOPOLITAINS**

DIMANCHE 2 FEVRIER 2020

DE 8H à 18H

SALLE DES FETES DE LA VILLE DIEU DU TEMPLE

RENSEIGNEMENTS 06 98 39 59 86

amt82.judo@gmail.com

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

INSCRIPTION

NOM : Prénom :

Adresse :

Tél : Mail :

EMPLACEMENT : TABLE X 6 EUROS =

 PORTANT X 6 EUROS =

 REPAS (sandwich frites boissons) X 6 EUROS =

TOTAL : _____

L'inscription est à envoyer chez Mme LIEMANS Gwen au 2339 chemin Peyrat 82290 LA VILLE DIEU DU TEMPLE avec la copie de la pièce d'identité et le paiement en chèque (à l'ordre de AMT) ou en espèces (doit être remis en main propre au dojo les mardis et jeudis de 17H à 18H30 ou sur rendez vous fixé par téléphone).

IPNS – Ne pas jeter sur la voie publique

REGLEMENT VIDE GRENIER AMT

Le vide grenier se déroulera à l'intérieur de la salle des fêtes de la Ville Dieu du Temple de 8h à 18h le dimanche 2 février 2020.

Les responsables accueilleront les exposants à partir de 7 heures.

Les inscriptions ne sont acceptées qu'à réception du paiement intégral du stand et de la photocopie recto /verso de la pièce d'identité. Les emplacements seront attribués lors de votre accueil, attention le nombre de places est limité.

Les organisateurs sont les seules personnes habilités à vous attribuer votre emplacement et à encaisser les sommes dues.

Les Arts Martiaux Théopolitains ne sont pas responsables en cas de casse, de vol et/ou de perte.

Aucun remboursement ne sera effectué même en cas d'ntempéries.

En tant qu'exposant vous vous engagez à :

- Signer le registre de présence présenté par les organisateurs à votre arrivée.
- Etre couvert par une assurance responsabilité civile.
- Respecter la législation en vigueur pour la vente en déballage (articles 1310-2 et R31068 du code du commerce, article R321-9 du code pénal modifié par le décret 2009-16 du 7 janvier 2009). Les organisateurs déclinent toute responsabilité vis-à-vis des exposants qui seraient en contradiction avec les textes légaux en vigueur.
- Nous fournir une photocopie de votre carte d'identité (recto/verso)
- Vous acquitter de votre paiement en totalité (au moins 2 jours à l'avance de la manifestation).
- Nettoyer votre emplacement avant votre départ.
- Respecter les règles de sécurité.